

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du lundi, 4 novembre 2024, 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à une dérogation mineure sollicitée par Mme Isabelle Duchesne et M. Luc Leblanc concernant le 2015, Chemin du lac Emmurailé.**

La présente demande vise à autoriser :

- l'agrandissement et le levage sur une nouvelle fondation permanente d'un bâtiment principal, qui empièterait de 9.77 mètres dans la marge de recul arrière (riveraine) pour une marge de recul minimale requise en cour arrière de 20 mètres requis par le règlement de zonage 514.

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du lundi, 4 novembre 2024, 20 h prévue à cet effet.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 11^e jour du mois d'octobre deux-mille-vingt-quatre.



**Caroline Boutin, secrétaire-réceptionniste pour
Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil entre 16 h et 17 h, le 10^e jour du mois d'octobre 2024 et en publiant une copie sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois d'octobre 2024.



**Caroline Boutin, secrétaire-réceptionniste pour
M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général**